

Tribunal canadien du commerce extérieur

2008-2009

Rapport ministériel sur le rendement

L'honorable James M. Flaherty
Ministre des Finances

SECTION I – VUE D’ENSEMBLE DU TRIBUNAL

Message du président

Il me fait plaisir de présenter le Rapport ministériel sur le rendement 2008-2009 (RMR) du Tribunal canadien du commerce extérieur (le Tribunal).

Le Tribunal a pour mandat de veiller au règlement équitable, transparent, opportun et efficace des dossiers commerciaux internationaux, des examens des marchés publics et d’autres affaires dans divers domaines relevant de sa compétence. Il mène des enquêtes sur des plaintes relatives à des pratiques commerciales déloyales (c.-à-d. dumping et subventionnement), sur des demandes de protection contre l’augmentation rapide des importations (sauvegardes) et sur des plaintes concernant les marchés publics fédéraux. Le Tribunal entend les appels des décisions du ministre du Revenu national aux termes de la *Loi sur la taxe d’accise* et de l’Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) aux termes de la *Loi sur les douanes* et de la *Loi sur les mesures spéciales d’importation (LMSI)*. Dans son rôle consultatif, il entreprend des enquêtes sur des questions économiques de portée générale pour le gouverneur en conseil et se charge de saisines tarifaires pour le ministre des Finances.

Comme le présent RMR l’illustre, les activités et initiatives du Tribunal contribuent à la compétitivité du Canada et à un marché intérieur équitable et sécurisé.

Septembre 2008 marquait le 20^e anniversaire du Tribunal. Au cours des deux dernières décennies, le Tribunal s’est bâti une solide réputation en raison de ses décisions équitables, opportunes et transparentes. Le Tribunal a poursuivi dans le même sens en 2008-2009 en mettant l’accent sur sa principale priorité, soit de rendre des décisions bien fondées dans les délais prescrits par la loi, ainsi que sur ses priorités sous-jacentes dans les trois grandes catégories suivantes : l’investissement dans ses gens, de saines pratiques de gestion et l’amélioration de la prestation de ses services.

Le Tribunal a été en mesure d’atteindre presque tous ses objectifs en 2008-2009. Le nombre de causes dont il a été saisi totalise presque son nombre de référence, c’est-à-dire le nombre moyen de causes dont il est normalement saisi à chaque année. Le Tribunal a respecté tous les délais prescrits par la loi tout en maintenant ses normes de qualité. Toutefois, la complexité et l’ampleur d’une cause antidumping en particulier et certains regroupements de causes ont créé de graves problèmes d’affectation des ressources qui ont entraîné des délais dans la publication de certaines décisions en matière d’appel du Tribunal, décisions qui, heureusement, ne font pas l’objet de délais prescrits par la loi.

L’année prochaine pose beaucoup de défis pour le Tribunal puisqu’il fait face à un contexte économique très différent de celui de 2008-2009. La récession économique mondiale a amené le Tribunal à réviser à la hausse son nombre prévu de causes. L’expérience des récessions antérieures nous enseigne que le Tribunal devra faire face à une augmentation importante du nombre de causes en matière de recours commerciaux dès que l’économie commencera à prendre de l’essor. Depuis plusieurs années, le nombre de causes de marchés publics s’est accru, une tendance qui devrait s’accélérer au fur et à

mesure que le gouvernement augmentera ses activités d'approvisionnement pour contrer les effets de la récession. Les marchés publics prennent une plus grande importance pour les entreprises canadiennes. Le Tribunal fait face à d'importantes pressions sur ses ressources financières et humaines en raison de la récession, mais il s'enorgueillit de pouvoir jouer un rôle important dans la reprise économique du Canada en rendant des décisions équitables, opportunes et transparentes.

André F. Scott
Président

Raison d'être

Le Tribunal a pour mission de soutenir les objectifs économiques du gouvernement du Canada au moyen de ses décisions et de ses avis en contribuant à l'existence de régimes de commerce et de passation des marchés publics justes, accessibles et transparents au Canada.

Attributions

Le Tribunal a été constitué en décembre 1988 en vertu de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur (Loi sur le TCCE)*. Le Tribunal est un organisme décisionnel quasi judiciaire et indépendant, qui mène des enquêtes et relève du Parlement par l'entremise du ministre des Finances. Son pouvoir découle aussi de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation*, de la *Loi sur les douanes* et de la *Loi sur la taxe d'accise*. Le Tribunal est situé à un endroit à Ottawa (Ontario).

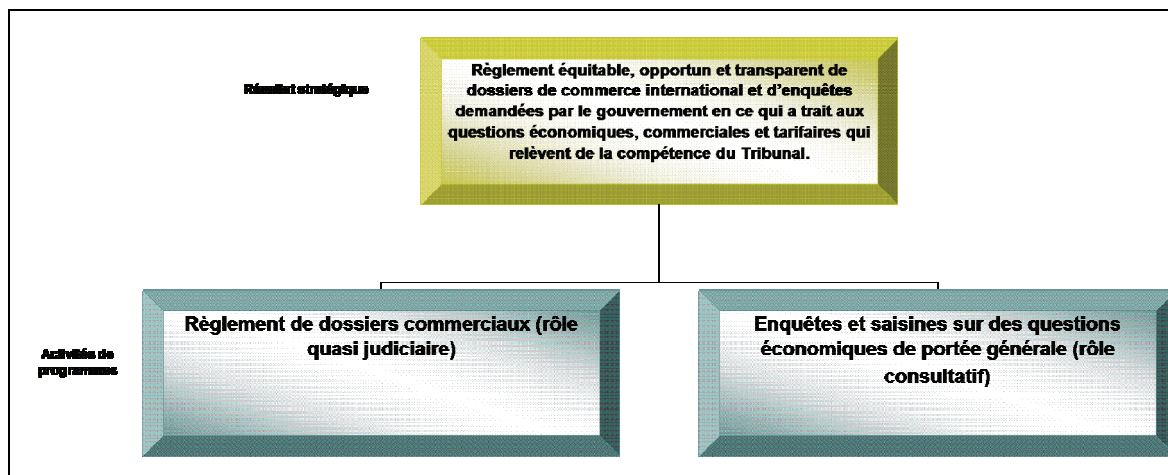
En vertu de la *LMSI*, le Tribunal mène des enquêtes afin de déterminer si des importations sous-évaluées ou subventionnées ont causé un dommage aux fabricants canadiens. En vertu de la *Loi sur les douanes*, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *LMSI*, le Tribunal est habilité à entendre les appels interjetés à l'égard de décisions rendues par le ministre du Revenu national et l'ASFC sur différentes affaires de taxe d'accise et de douane.

Le Tribunal est désigné comme l'organisme chargé d'examiner les contestations des offres (pour les plaintes sur les marchés publics) en vertu de l'*Accord de libre-échange nord-américain*, de l'*Accord sur le commerce intérieur*, de l'*Accord sur les marchés publics* de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'*Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili*.

En vertu de la *Loi sur le TCCE*, le Tribunal enquête et donne son avis sur les questions économiques, commerciales et tarifaires dont le gouverneur en conseil ou le ministre des Finances le saisit. Si une partie intéressée dépose une plainte, ou selon les directives du gouvernement, le Tribunal est habilité, en vertu de la *Loi sur le TCCE*, à mener des enquêtes de mesures de sauvegarde sur l'augmentation rapide des importations de produits étrangers (notamment en faisant appel à des procédures spéciales pour les importations provenant de la République populaire de Chine) et à formuler des recommandations au gouvernement sur la façon de traiter ces importations.

Résultat stratégique et architecture des activités de programme

Le tableau qui suit illustre le cadre complet des activités de programme du Tribunal. Le Tribunal n'a aucune sous-activité de programme.



Sommaire du rendement

Ressources financières (en milliers de dollars)

| Dépenses prévues | Total des autorisations | Dépenses réelles |
|------------------|-------------------------|------------------|
| 10 152 | 11 009 | 9 819 |

Les ressources financières du Tribunal ont eu une incidence directe sur sa capacité d'atteindre son résultat stratégique et de réaliser ses activités de programme. Les sections qui suivent mettent en relief le rendement du Tribunal et démontrent les liens entre les ressources et les résultats.

Au cours de l'exercice 2008-2009, les dépenses prévues du Tribunal étaient de 10,2 millions de dollars. Au moyen du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses, le Tribunal s'est fait accorder des autorisations totales de 11 millions de dollars, dont 0,7 million de dollars qui représentaient une affectation bloquée liée au remaniement des ressources dans le cadre du processus d'examen stratégique. Les dépenses réelles du Tribunal se sont élevées à 9,8 millions de dollars.

Ressources humaines (ETP)

| Prévues | Réelles | Écart |
|---------|---------|-------|
| 77 | 73 | 4 |

La diminution du nombre d'équivalents temps plein (ETP), qui sont passés de 77 à 73 en 2008-2009, est essentiellement due à un roulement normal du personnel en raison des retraites, des détachements et des congés parentaux.

La capacité du Tribunal d'exécuter son mandat est liée directement à son personnel professionnel, loyal, engagé et chevronné.

| Résultat stratégique n° 1 : Règlement équitable, opportun et transparent de dossiers commerciaux internationaux et d'enquêtes menées sur instructions du gouvernement sur des questions économiques, commerciales et tarifaires relevant de la compétence du Tribunal. | | |
|---|--|------------------------------|
| Indicateurs de rendement | Cibles | Sommaire du rendement |
| Pourcentage des décisions publiées dans les délais prescrits par la loi. | Tous les délais prescrits par la loi sont respectés. | Atteinte |
| Pourcentage des avis, des décisions, des lignes directrices pour tous les mandats et les notes de procédure qui sont accessibles au public sur le site Web du Tribunal, dans la <i>Gazette du Canada</i> ou par l'intermédiaire du MERX. | L'ensemble des avis, des décisions, des lignes directrices pour tous les mandats et les notes de procédures sont accessibles au public sur le site Web du Tribunal, dans la <i>Gazette du Canada</i> ou par l'intermédiaire du MERX. | Atteinte |
| Pourcentage des décisions infirmées par la Cour d'appel fédérale ou des organismes d'appel internationaux dans un contrôle judiciaire portant sur la non-application régulière de la loi. | Moins de 1 p. 100 de toutes les décisions sont infirmées par la Cour d'appel fédérale ou des organismes d'appel internationaux dans un contrôle judiciaire portant sur la non-application régulière de la loi. | Surpassée |
| Pourcentage des décisions infirmées par la Cour d'appel fédérale ou des organismes d'appel internationaux. | Moins de 2 p. 100 de toutes les décisions sont infirmées par la Cour d'appel fédérale ou des organismes d'appel internationaux. | Atteinte |
| Pourcentage des décisions en appel publiées dans les délais internes. | 70 p. 100 des délais internes sont respectés. | Non atteinte |
| Pourcentage des recommandations et des rapports qui sont conformes au mandat et fournissent l'information requise. | 100 p. 100 des recommandations sont conformes au mandat et fournissent l'information requise. | Atteinte |
| Pourcentage des rapports et des recommandations au gouvernement ou au ministre des Finances publiés dans les délais prescrits par la loi. | 100 p. 100 des rapports et des recommandations sont publiés dans les délais prescrits par la loi. | Atteinte |

Sommaire des réalisations par rapport aux priorités

- Le Tribunal a atteint ses cibles, qui étaient de publier toutes les décisions dans les délais prescrits par la loi, mettre les renseignements à la disposition du public et rendre des décisions bien fondées. Le Tribunal a surpassé sa cible de rendement sur l'application régulière de la loi.
- Le Tribunal a amélioré son rendement pour le respect des délais internes concernant la publication des décisions d'appel. Toutefois, ce rendement est toujours inférieur à la cible du Tribunal en raison de la réaffectation des ressources des causes d'appel à d'autres causes en vue du respect des délais prescrits par la loi.
- Le Tribunal a atteint sa cible consistant à fournir des rapports et des recommandations exhaustifs au ministre des Finances dans le cadre de la saisine concernant les tarifs sur les textiles. Il a atteint sa cible consistant à fournir des rapports et des recommandations en temps opportun.

Ressources financières par activité de programme (en milliers de dollars)

| Activité de programme ¹ | Dépenses réelles 2007-2008 | 2008-2009 | | | | Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada |
|--|----------------------------|-------------------------------|------------------|--------------------------------------|------------------|--|
| | | Budget principal des dépenses | Dépenses prévues | Total des autorisations ² | Dépenses réelles | |
| Règlement des dossiers commerciaux (rôle quasi judiciaire) | 9 764 | 9 969 | 9 969 | 10 826 | 9 664 | Marché juste et sécurisé |
| Enquêtes et saisines sur les questions économiques de portée générale (rôle consultatif) | 297 | 183 | 183 | 183 | 155 | Marché juste et sécurisé |
| Total | 10 061 | 10 152 | 10 152 | 11 009 | 9 819 | |

1. Pour obtenir la description des activités de programme, veuillez consulter en ligne le Budget principal des dépenses à l'adresse www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estimf.asp.
2. Comprend une attribution bloquée de 702 000 \$ dans le cadre de la réduction budgétaire de l'examen stratégique.

Contribution des priorités du Tribunal à son résultat stratégique

| Priorités opérationnelles | Type | Situation | Lien avec le résultat stratégique |
|---|----------|----------------------------|-----------------------------------|
| <p>I — Traiter les causes en respectant les délais prescrits par la loi et maintenir les normes de qualité</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Modèle de fonctionnement et de ressources plus souple</u> <p>La priorité fondamentale du Tribunal demeure celle d'entendre les causes et de rendre rapidement des décisions judiciaires sur les affaires qui relèvent de sa compétence dans les délais prescrits par la loi. À l'appui de cette priorité, le Tribunal a lancé des initiatives en vue d'améliorer la prestation des services, de garantir des pratiques de gestion saines et d'investir dans ses gens. Ces initiatives sont énoncées plus loin.</p> <p>Le Tribunal a pu respecter les délais prescrits par la loi et maintenir la qualité de ses conclusions, décisions et recommandations même si certaines causes ont été particulièrement imposantes et complexes et qu'il y a eu certains regroupements de causes. Toutefois, pour ce faire, le Tribunal a dû réaffecter des ressources attribuées aux causes d'appel, qui ne sont pas assujetties à des délais prescrits par la loi, ce qui a entraîné des délais dans la publication des décisions d'appel. Le Tribunal poursuivra son travail en vue d'un modèle de fonctionnement et de ressources plus souple et efficace au cours de la prochaine année afin d'atteindre son objectif de respecter ses délais internes dans les causes d'appel.</p> | En cours | Réalisée | Résultat stratégique n° 1 |
| <p>II — Améliorer la prestation du service</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Amélioration de la technologie de l'information (TI) et des systèmes</u> <p>Le Tribunal a reporté à 2009-2010 le renforcement de son architecture de TI dans l'attente de la publication des conclusions de la ronde VI de l'évaluation du cadre de responsabilisation de gestion. À partir de ces conclusions, le Tribunal évaluera sa gouvernance de TI, les modifications à l'infrastructure de TI et</p> | En cours | Réalisée en majeure partie | Résultat stratégique n° 1 |

| Priorités opérationnelles | Type | Situation | Lien avec le résultat stratégique |
|---|------|-----------|-----------------------------------|
| <p>les applications TI. Il élaborera une stratégie à long terme et un plan de travail afin de mettre en œuvre les recommandations acceptées.</p> <p>Le Tribunal a continué de mettre l'accent sur l'amélioration de l'accès électronique des parties externes en relevant les possibilités de dépôt électronique et de communication électronique de certains renseignements sur les causes tout en protégeant les renseignements confidentiels.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Amélioration du traitement des causes</u> <p>Le Tribunal a établi deux groupes de travail chargés d'examiner le traitement des causes : l'un portant sur les appels et l'autre sur les marchés publics. Les recommandations des deux groupes de travail ont été mises en œuvre en vue de l'élaboration de calendriers normalisés de gestion des causes ainsi que de procédures d'information et de rédaction internes.</p> <p>Le Tribunal a participé à un groupe de travail conjoint avec l'ASFC pour examiner les procédés administratifs qui sous-tendent le réexamen relatif à l'expiration des causes de recours commerciaux qu'il administre conjointement avec l'ASFC. Des options ont été proposées et sont examinées.</p> <p>L'un des principaux risques permanents du Tribunal réside dans la gestion de sa charge de travail pendant les périodes de pointe. En octobre 2008, le Tribunal a embauché des experts pour qu'ils préparent un rapport sur la gestion du risque pendant les périodes de pointe. Le rapport a relevé un éventail de stratégies d'atténuation pour les périodes de pointe, stratégies qui amélioreront sa gestion pendant de telles périodes.</p> | | | |

| Priorités de la Direction | Type | Situation | Lien avec le résultat stratégique |
|---|----------|----------------------------|-----------------------------------|
| <p>I — Investir dans nos gens</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Recrutement, fidélisation, apprentissage et planification de la relève</u> <p>Le Tribunal a mis l'accent sur une gestion des ressources humaines s'harmonisant avec les stratégies et les objectifs de fonctionnement. Un plan intégré de ressources humaines a été élaboré et mis en œuvre en 2008-2009. Il énonçait les exigences d'apprentissage et de formation, les plans de dotation et les stratégies de relève, notamment la formation polyvalente du personnel dans les différents domaines du mandat du Tribunal.</p> <p>Le Tribunal a mis l'accent sur l'amélioration des relations avec les organismes semblables en vue de l'échange de ressources au moyen de détachements possibles pour couvrir les périodes de pointe et sur la mise en œuvre des programmes afin de garantir la transmission rapide du savoir aux nouveaux employés.</p> <p>Le Tribunal fait aussi partie d'une petite coopérative interorganisationnelle travaillant sur les questions de ressources humaines. Cette coopérative a rehaussé la capacité du Tribunal de fournir des services à ses gestionnaires et à ses employés.</p> <p>Les initiatives visant à assurer que les employés aient les compétences requises pour répondre aux exigences présentes et futures du Tribunal sont demeurées une priorité en 2008-2009. Même si le projet sur les plans d'apprentissage individuels n'a pas été achevé en 2008-2009, il demeure une priorité pour 2009-2010. Au cours de 2008-2009, le Tribunal a achevé un modèle de prestations de services qui recense l'ensemble des documents de formation et a relevé la nécessité d'élaborer d'autres documents. Cet outil assouplira la transition des nouveaux employés et fournira à ces employés de même qu'aux employés actuels les compétences requises pour mieux remplir le mandat du Tribunal.</p> | En cours | Réalisée en majeure partie | Résultat stratégique n° 1 |

| Priorités de la Direction | Type | Situation | Lien avec le résultat stratégique |
|---|----------|---------------------|-----------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • <u>Amélioration des outils et des services à l'intention des employés</u> Les Ressources humaines ont poursuivi le mouvement vers la gestion électronique des services de ressources humaines pour refléter la nécessité croissante d'investir dans la technologie et les systèmes qui fourniront aux employés et aux gestionnaires l'accès à l'information en temps réel. Le Système d'information sur les ressources humaines était disponible en ligne dès juin 2009. | | | |
| <p>II — Pratiques de gestion saines</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Harmonisation et améliorations organisationnelles</u> Le Tribunal a terminé la mise en œuvre de son nouveau modèle administratif. S'appuyant sur les résultats d'une évaluation préliminaire de la capacité effectuée en 2007, le Tribunal a étendu la portée de l'évaluation en 2008-2009 pour y ajouter l'analyse comparative des pratiques du Tribunal et des niveaux de ressources pour sa Direction des services intégrés par rapport à des organismes similaires au Canada. Ce travail a aussi comporté un examen et une évaluation approfondis des compétences requises du personnel de même que des lacunes actuelles. • <u>Responsabilisation et rapports</u> Le Tribunal s'est engagé à promouvoir une culture interne qui garantit au gouvernement et au public des modes de gestion transparents et la responsabilisation. Le Tribunal a élaboré en 2008-2009 un certain nombre de politiques et de procédures, notamment sur la divulgation d'actes fautifs propres au Tribunal et, pour ce faire, le Tribunal fournira l'information organisationnelle et la formation nécessaires à ses employés. Le Tribunal s'est aussi engagé à améliorer le suivi et la communication du rendement. Il a examiné et a mis à niveau ses mécanismes de suivi et de communication de la charge de travail pour faciliter le suivi et la communication continus du rendement pendant toute l'année. | En cours | Réalisée au complet | Résultat stratégique n° 1 |

| Priorités de la Direction | Type | Situation | Lien avec le résultat stratégique |
|--|------|-----------|-----------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • <u>Gestion de l'information</u> Le Tribunal a entrepris des travaux en vue de l'examen de l'ensemble de sa méthode et de ses politiques de conservation et d'élimination des documents liés aux dossiers (y compris les calendriers de conservation). Le progrès n'a pas été aussi poussé que prévu compte tenu des problèmes de dotation dans ce domaine. Le Tribunal redoublera d'efforts à cet égard au cours du prochain exercice. | | | |

Analyse des risques

Les causes de recours commerciaux, de marchés publics, d'appels et de textile du Tribunal proviennent de l'extérieur par voie de plaintes déposées par des sociétés, qui doivent être traitées dès leur réception et dans les délais prescrits soit par la loi soit par le gouvernement, ou dans les délais internes. Ce contexte de fonctionnement cause trois problèmes à la direction. Premièrement, la charge de travail varie d'une année à l'autre par rapport au nombre de référence. La charge de travail dépend de facteurs qui échappent au contrôle du Tribunal, comme l'état de l'économie. Deuxièmement, le moment indéterminé du dépôt des plaintes mène souvent au regroupement de causes, c.-à-d. qu'il y a pendant l'année des pointes périodiques d'activité qui ne peuvent être assouplies en raison des délais prescrits par la loi. Troisièmement, les causes de recours commerciaux sont relativement rares et leurs coûts sont très élevés. Si le nombre ou l'ampleur des causes s'écarte de la norme, le travail requis peut varier de façon relativement importante.

En 2008-2009, le Tribunal a mis l'accent sur des stratégies d'atténuation des risques. Il s'agissait notamment des risques et défis suivants :

1. Maintenir la qualité des décisions et respecter les délais prescrits par la loi pendant la transition à un nouveau modèle administratif :

En 2007, dans le cadre de son examen stratégique, le Tribunal a recommandé des économies de 702 000 \$, soit près de 7 p. 100 de son budget de fonctionnement, grâce à une meilleure harmonisation des ressources avec sa charge de travail prévue. Le gouvernement a approuvé la recommandation, qui a été mise en œuvre en 2008-2009. En faisant la transition au nouveau budget, le Tribunal a mis en œuvre un nouveau modèle administratif afin de disposer d'une plus grande souplesse dans l'affectation du personnel aux causes. Le Tribunal a aussi favorisé la formation polyvalente pour permettre au personnel de se consacrer aisément aux différents mandats l'un après l'autre. Ces initiatives visaient à augmenter la capacité du Tribunal de répondre aux modifications du nombre et du type de causes.

2. Maintenir la qualité des décisions et respecter les délais prescrits par la loi lors des périodes de pointe :

Le nombre réel de causes en 2008-2009 se rapprochait beaucoup du nombre de référence du Tribunal. Il y a cependant eu deux périodes de regroupement de causes : les causes de marchés publics au premier trimestre de l'exercice et les causes de recours commerciaux au troisième trimestre. Au quatrième trimestre de l'exercice, le Tribunal a géré une cause de recours commerciaux particulièrement importante et complexe sur les extrusions d'aluminium. Cette cause a nécessité plus de deux fois plus de ressources qu'à l'habitude.

Le Tribunal a bien géré ces périodes de pointe en accordant la priorité aux causes de marchés publics au premier trimestre de l'exercice et aux causes de recours commerciaux aux troisième et quatrième trimestres. Puisque ces deux mandats font l'objet de délais prescrits par la loi, ils se sont fait attribuer la priorité sur d'autres types de causes à l'égard des affectations du personnel. De plus, des employés ont fait des heures supplémentaires, des employés à la retraite ont été réembauchés, des étudiants ont été embauchés et des congés et de la formation ont été reportés pendant ces périodes de pointe.

Reconnaissant la gravité de ce risque, le Tribunal a embauché des experts pour qu'ils préparent un rapport sur la gestion du risque pendant les périodes de pointe. Le projet de 2008 avait comme objectifs 1) de consigner l'ampleur des périodes de pointe, 2) d'évaluer les stratégies de traitement des périodes de pointe et 3) d'examiner les incidences sur les budgets de référence.

Le rapport a énoncé un éventail de stratégies d'atténuation, dont bon nombre ont été utilisées avec succès par le Tribunal par le passé pour répondre aux périodes de pointe, notamment les heures supplémentaires, les ressources externes, l'impartition, la dotation rapide des postes vacants, le report de causes non assujetties à des délais prescrits par la loi (p. ex. les appels), l'augmentation de l'utilisation de la TI et l'octroi d'une formation de généraliste au personnel.

3. Transmission du savoir :

En 2008-2009, plusieurs employés chevronnés ont quitté le Tribunal pour prendre leur retraite ou pour accepter un poste auprès d'un autre organisme. Afin de minimiser la perte de mémoire institutionnelle, le Tribunal a continué de consacrer des efforts à la consignation des procédures, à la formation, au mentorat et à l'encadrement.

4. Maintenir une protection adéquate des renseignements dans un environnement électronique :

Le Tribunal a exercé une extrême prudence dans l'utilisation et la diffusion des renseignements à caractère confidentiel, étant donné le dommage financier grave et important qui pourrait être causé par la divulgation et l'utilisation inappropriées de tels renseignements. Le Tribunal n'a connu aucun problème associé à ce risque en 2008-2009 et continuera de prendre les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des systèmes électroniques avant leur élaboration et leur mise en place.

5. Veiller à la disponibilité et à la fiabilité de la TI :

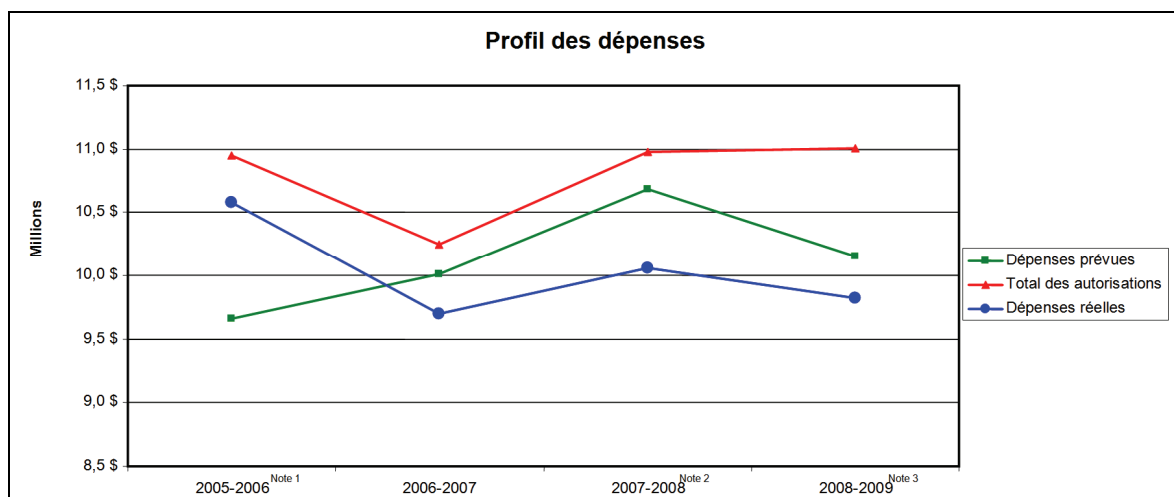
Il est essentiel que le Tribunal ait accès à une TI fiable afin de maintenir la qualité de ses conclusions, de ses décisions et de ses recommandations dans les délais qui lui sont imposés. L'intégrité de l'environnement du réseau a régulièrement été évaluée pour veiller à ce qu'elle demeure conforme aux politiques et aux normes du gouvernement. Le Tribunal a aussi amélioré le service pour veiller à ce que la technologie avance de pair avec les exigences opérationnelles et les demandes externes visant un plus grand accès électronique. Aucune interruption importante de TI n'a été constatée en 2008-2009.

Profil des dépenses

Dépenses prévues et réelles (en milliers de dollars)

| | 2005-2006 | 2006-2007 | 2007-2008 | 2008-2009 |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Budget principal des dépenses | 9 659 | 10 005 | 10 682 | 10 152 |
| Dépenses prévues | 9 659 | 10 005 | 10 682 | 10 152 |
| Total des autorisations | 10 949 | 10 243 | 10 980 | 11 009 |
| Dépenses réelles | 10 581 | 9 700 | 10 061 | 9 819 |

Pour la période 2005-2006 à 2008-2009, les dépenses totales comprennent tous les crédits parlementaires : le Budget principal des dépenses, le Budget supplémentaire des dépenses et le crédit 15 du Conseil du Trésor ainsi que les rajustements de report.



Les trois événements suivants expliquent les fluctuations des dépenses et des dépenses prévues depuis 2005-2006 :

Nota :

1. En 2005-2006, le Tribunal a traité deux saisines économiques, commerciales et tarifaires majeures en plus de s'acquitter de sa charge de travail habituelle.
2. En 2007-2008, le Tribunal a remplacé le système audio vieillissant des salles d'audience, au coût réel total de près de 340 000 \$.
3. En 2008-2009, 702 000 \$ ont été placés dans une affectation bloquée que le Tribunal ne pouvait dépenser par suite de l'examen stratégique de 2007. Cela explique l'écart important entre le total des autorisations et les dépenses réelles.

Postes votés et législatifs

Ce tableau illustre la façon dont le Parlement a approuvé les ressources du Tribunal et indique les changements de ressources découlant du Budget supplémentaire des dépenses et d'autres autorisations de même que la façon dont les fonds ont été dépensés.

(En milliers de dollars)

| Postes votés ou législatifs | Libellé tronqué pour le poste voté ou législatif | Budget principal des dépenses 2008-2009 | Dépenses prévues 2008-2009 | Total des autorisations 2008-2009 | Dépenses réelles 2008-2009 |
|-----------------------------|--|---|----------------------------|-----------------------------------|----------------------------|
| 20 | Dépenses de programme | 8 984 | 8 984 | 9 939 | 8 749 |
| (L) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 1 168 | 1 168 | 1 070 | 1 070 |
| | Total pour le Tribunal | 10 152 | 10 152 | 11 009 | 9 819 |

SECTION II — ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Résultat stratégique

Règlement équitable, opportun et transparent de dossiers commerciaux internationaux et d'enquêtes menées sur instructions du gouvernement sur des questions économiques, commerciales et tarifaires relevant de la compétence du Tribunal.

Le Tribunal compte deux activités de programme rattachées à ce résultat stratégique :

- Règlement de dossiers commerciaux (rôle quasi judiciaire)
- Enquêtes et saisines sur des questions économiques de portée générale (rôle consultatif)

Pour chacune des deux activités de programme, les tableaux qui suivent indiquent les ressources humaines et financières prévues et réelles engagées, les résultats prévus, les indicateurs de rendement, les cibles, la situation à l'égard du rendement et le sommaire du rendement.

| Activité de programme : règlement de dossiers commerciaux (rôle quasi judiciaire) | | | | | |
|--|--------------------------------|-------------------------|--|----------------|--------------|
| Ressources financières 2008-2009 (en millions de dollars) | | | Ressources humaines 2008-2009 (ETP) | | |
| Dépenses prévues | Total des autorisations | Dépenses réelles | Prévues | Réelles | Écart |
| 9 969 | 10 826 | 9 664 | 75 | 71 | 4 |

| Résultats prévus | Indicateurs de rendement | Cibles | Situation quant au rendement | Sommaire du rendement |
|--|--|--|-------------------------------------|---|
| Les décisions sont rendues dans les délais prescrits par la loi. | Pourcentage des décisions publiées dans les délais prescrits par la loi. | Tous les délais prescrits par la loi sont respectés. | Atteint | En 2008-2009, 44 décisions liées à des causes de recours commerciaux et de marchés publics ont été publiées. Le Tribunal a atteint son objectif, et toutes les décisions ont été publiées dans les délais prescrits par la loi. |
| Renseignements mis à la disposition du public | Pourcentage des avis, des décisions, des lignes directrices pour tous | L'ensemble des avis, des décisions, | Atteint | L'ensemble des avis, des notes de procédure, des décisions et des lignes directrices pour tous les |

| Résultats prévus | Indicateurs de rendement | Cibles | Situation quant au rendement | Sommaire du rendement |
|---|--|---|------------------------------|--|
| | <p>les mandats et les notes de procédure qui sont accessibles au public sur le site Web du Tribunal, dans la <i>Gazette du Canada</i> ou par l'intermédiaire du MERX.</p> | <p>des lignes directrices pour tous les mandats et les notes de procédures sont accessibles au public sur le site Web du Tribunal, dans la <i>Gazette du Canada</i> ou par l'intermédiaire du MERX.</p> | | <p>aspects du mandat du Tribunal ont été diffusés aux parties intéressées dans les causes, publiés sur le Web et, dans le cas des avis, publiés dans la <i>Gazette du Canada</i> ou par l'intermédiaire du MERX.</p> |
| <p>Les décisions rendues par le Tribunal sont justes et équitables et sont fondées sur de l'information de qualité.</p> | <p>Pourcentage des décisions infirmées par la Cour d'appel fédérale ou des organismes d'appel internationaux dans un contrôle judiciaire portant sur la non-application régulière de la loi.</p> | <p>Moins de 1 p. 100 de toutes les décisions sont infirmées par la Cour d'appel fédérale ou des organismes d'appel internationaux dans un contrôle judiciaire portant sur la non-application régulière de la loi.</p> | <p>Surpassé</p> | <p>Aucune décision n'a été infirmée pour ce motif.</p> |

| Résultats prévus | Indicateurs de rendement | Cibles | Situation quant au rendement | Sommaire du rendement |
|--|--|---|------------------------------|---|
| Règlement équitable, opportun et transparent de dossiers commerciaux internationaux et d'enquêtes menées sur instructions du gouvernement sur des questions économiques, commerciales et tarifaires relevant de la compétence du Tribunal. | Pourcentage des décisions infirmées par la Cour d'appel fédérale ou des organismes d'appel internationaux. | Moins de 2 p. 100 de toutes les décisions sont infirmées par la Cour d'appel fédérale ou des organismes d'appel internationaux. | Atteint | Le rendement du Tribunal à cet égard doit être évalué sur plusieurs années pour être significatif. Entre 2005-2006 et 2008-2009, 2 p. 100 des décisions du Tribunal ont été infirmées par la Cour d'appel fédérale. Aucune partie n'a demandé la révision de décisions rendues par le Tribunal devant des groupes binationaux ni devant le groupe spécial de règlement des différends de l'OMC au cours des trois derniers exercices. |
| Les décisions d'appel ont été rendues dans les délais internes. | Pourcentage des décisions en appel publiées dans les délais internes. | 70 p. 100 des délais internes sont respectés. | Non atteint | Sur les 20 décisions d'appel publiées dans cet exercice, neuf (45 p. 100) ont été publiées dans les délais volontaires, soit une amélioration par rapport à l'exercice antérieur (30 p. 100). |

Activité de programme : enquêtes et saisines sur des questions économiques de portée générale (rôle consultatif)

| Ressources financières 2008-2009 (en millions de dollars) | | | Ressources humaines 2008-2009 (ETP) | | |
|---|-------------------------|------------------|-------------------------------------|---------|-------|
| Dépenses prévues | Total des autorisations | Dépenses réelles | Prévues | Réelles | Écart |
| 183 | 183 | 155 | 2 | 2 | 0 |

| Résultats prévus | Indicateurs de rendement | Cibles | Situation à l'égard du rendement | Sommaire du rendement |
|---|---|---|----------------------------------|--|
| Les recommandations sur les questions économiques, commerciales et tarifaires et les recommandations en matière de saisines permanentes sur les textiles du Tribunal sont équitables, impartiales et fondées sur de l'information de qualité. | Pourcentage des recommandations et des rapports qui sont conformes au mandat et fournissent l'information requise. | Toutes les recommandations sont conformes au mandat et fournissent l'information requise. | Atteint | Aucune demande de renseignements supplémentaires n'a été reçue du ministre des Finances. Les trois recommandations soumises au ministre ont été acceptées par le gouvernement. |
| Rapports et recommandations au gouvernement ou au ministre des Finances publiés dans les délais prescrits par la loi. | Pourcentage des rapports et des recommandations au gouvernement ou au ministre des Finances publiés dans les délais prescrits par la loi. | L'ensemble des rapports et des recommandations sont publiés dans les délais prescrits par la loi. | Atteint | Au cours de l'exercice, le Tribunal a formulé trois recommandations, dont deux avant l'échéance prescrite par le gouvernement dans le mandat sur la saisine permanente sur les textiles. |

Analyse du rendement

L'exercice 2008-2009 a été difficile pour le Tribunal. Au cours de cet exercice, il a appliqué une réduction de 7 p. 100 de son budget de fonctionnement pour mieux harmoniser ses ressources avec la charge de travail future prévue.

La charge de travail a été à peu près la même que celle qui avait été prévue, mais le Tribunal a dû gérer plusieurs périodes d'activité de pointe causées par le regroupement de causes ainsi que par une cause particulièrement importante et complexe de recours commerciaux sur les extrusions d'aluminium. Le Tribunal a géré les périodes d'activité de pointe en accordant la priorité aux causes assujetties à des délais prescrits par la loi, en réaffectant du personnel aux secteurs d'activité sous pression, en demandant au personnel de faire des heures supplémentaires et en tirant profit d'un bassin d'employés à la retraite.

Dans l'ensemble, le Tribunal a réussi à atteindre presque toutes ses cibles de rendement. À l'égard des activités quasi judiciaires du Tribunal, le Tribunal a atteint ses cibles de rendement, qui étaient de respecter les délais prescrits par la loi, mettre les renseignements à la disposition du public et rendre des décisions bien fondées. Le Tribunal a surpassé sa cible de rendement à l'égard de l'application régulière de la loi. Enfin, il a amélioré son rendement pour ce qui est du respect des délais internes de publication des décisions d'appel, qui ne font pas l'objet de délais prescrits par la loi. Toutefois, ce rendement continue d'être inférieur à la cible du Tribunal et constitue une conséquence directe de la plus faible priorité accordée par le Tribunal aux causes d'appel pendant les périodes d'activité de pointe. À l'égard de ses activités consultatives, le Tribunal a atteint sa cible de rendement à l'égard du contenu et sa cible à l'égard des délais.

Avantages pour les Canadiens

Le Tribunal a continué de se concentrer sur ses quatre grandes priorités, à savoir traiter les causes dans les délais prescrits par la loi et maintenir les normes de qualité, améliorer la prestation du service, investir dans ses gens et appliquer de saines pratiques de gestion. Toutes ces priorités soutenaient son résultat stratégique consistant au règlement équitable, opportun et transparent de dossiers commerciaux internationaux et des enquêtes menées sur instructions du gouvernement sur des questions économiques, commerciales et tarifaires relevant de la compétence du Tribunal. Pour les fabricants et les producteurs canadiens, cela représente l'accès à des procédures justes et efficaces d'enquête sur les plaintes de dommage découlant d'importations déloyales et sur les plaintes concernant des marchés publics fédéraux spécifiques et d'audition des appels en matière de douane et d'accise. Le Tribunal fournit au gouvernement des analyses économiques et commerciales fiables ainsi que des avis qui lui permettent de prendre des décisions éclairées au sujet de l'économie canadienne. Grâce à ce qui précède, le Tribunal contribue à un contexte favorisant un système de recours commerciaux juste et sécurisé pour les Canadiens et les entreprises canadiennes.

Leçons apprises

La gestion des périodes d'activité de pointe constitue un défi permanent pour le Tribunal. En 2008-2009, le Tribunal a pris d'importantes mesures pour gérer ces périodes de façon plus proactive de manière à atténuer leur incidence sur l'organisation. L'équipe de direction vérifie maintenant le contexte du Tribunal et analyse la charge de travail prévue pour relever les éventuelles périodes de pointe et prévoir leur gestion. Cette initiative a fourni au Tribunal une indication préalable que la récession économique mondiale entraînerait vraisemblablement une augmentation importante du nombre de causes de recours commerciaux et de marchés publics au cours des deux à trois prochaines années. De même, le Tribunal a embauché des experts pour qu'ils préparent un rapport sur la gestion du risque pendant les périodes de pointe. Le rapport a aidé le Tribunal à mieux comprendre le problème de gestion et l'éventail de stratégies d'atténuation relativement aux gens, aux procédés et à la technologie.

La cause sur les extrusions d'aluminium était particulièrement importante pour l'économie canadienne. Elle touchait un marché d'un milliard de dollars au Canada pour les extrusions d'aluminium. Il s'agissait aussi d'une cause importante et complexe à gérer pour le Tribunal. Le nombre de participants, l'ampleur du dossier officiel de même que l'éventail et la complexité des questions juridiques et économiques ont mis à rude épreuve la capacité du Tribunal de rendre sa décision à temps. À la conclusion de la cause, les membres et le personnel se sont réunis pour en évaluer le déroulement et pour relever les leçons applicables aux prochaines causes. Les leçons apprises ont renforcé l'importance de cerner rapidement les questions en litige et d'établir une approche stratégique de leur gestion, de recueillir rapidement et de façon proactive la preuve relative aux questions en litige ainsi que de rendre rapidement une décision à l'égard des questions touchant la portée de l'enquête.

Le Tribunal administre, conjointement avec l'ASFC, le processus de réexamen relatif à l'expiration dans les causes de recours commerciaux. Dans le cadre d'un réexamen relatif à l'expiration, le Tribunal examine la nécessité de proroger l'imposition de droits antidumping ou compensateurs en place depuis cinq ans. En 2008-2009, le Tribunal a collaboré étroitement avec l'ASFC pour mieux coordonner et améliorer le processus de réexamen relatif à l'expiration. Des améliorations ont rendu le processus plus efficace, dont la diffusion des questionnaires de l'ASFC sur cédérom ainsi que le transfert du dossier de l'ASFC au Tribunal par voie électronique. Ces améliorations ont bénéficié aux participants de même qu'à l'ASFC et au Tribunal. D'autres propositions d'amélioration ont été faites et sont examinées.

SECTION III — INFORMATION ADDITIONNELLE

Points saillants financiers

(en milliers de dollars)

État de la situation financière condensé

À la fin de l'exercice terminé le 31 mars 2009

| | Pourcentage de changement | 2009 | 2008 |
|--------------------------|---------------------------|-------------------|-------------------|
| Actifs | | | |
| Total des actifs | (23,1) | 476 | 619 |
| Total | <u>(23,1)</u> | <u>476</u> | <u>619</u> |
| Passifs | | | |
| Total des passifs | (6,5) | 2 639 | 2 822 |
| Avoir | | | |
| Total de l'avoir | (1,8) | (2 163) | (2 203) |
| Total | <u>(23,1)</u> | <u>476</u> | <u>619</u> |

État des résultats condensé

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

| | Pourcentage de changement | 2009 | 2008 |
|--------------------------|---------------------------|----------------------|----------------------|
| Charges | | | |
| Total des charges | 2,1 | 12 133 | 11 889 |
| Revenus | | | |
| Total des revenus | 0 | (1) | (1) |
| Total | <u>2,1</u> | <u>12 132</u> | <u>11 888</u> |

États financiers

Les états financiers du Tribunal peuvent être consultés à l'adresse www.tccc-citt.gc.ca/publicat/index_f.asp#6.

Personne-ressource pour obtenir de plus amples renseignements et de l'information sur le site Web

Le secrétaire
Tribunal canadien du commerce extérieur
Standard Life Centre
333, avenue Laurier Ouest
17^e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0G7
Téléphone : 613-993-3595
Télécopieur : 613-998-1322
Courrier électronique : secetaire@tcce-citt.gc.ca
Site Web du Tribunal : www.tcce-citt.gc.ca

Lois régissant les activités du Tribunal canadien du commerce extérieur

| | |
|---|---|
| Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur | L.R.C. 1985 (4 ^e supp.), c. 47 |
| Loi sur les douanes | L.R.C. 1985 (2 ^e supp.), c. 1 |
| Loi sur la taxe d'accise | L.R.C. 1985, c. E-15 |
| Loi sur les mesures spéciales d'importation | L.R.C. 1985, c. S-15 |
| Loi sur l'administration de l'énergie | L.R.C. 1985, c. E-6 |
| Règlement sur le Tribunal canadien du commerce extérieur | D.O.R.S. /89-35 |
| Règlement sur les enquêtes du Tribunal canadien du commerce extérieur sur les marchés publics | D.O.R.S. /93-602 |
| Règles du Tribunal canadien du commerce extérieur | D.O.R.S. /91-499 |

Publications du Tribunal

Pour obtenir une liste complète des publications du Tribunal, veuillez consulter le site Web du Tribunal à l'adresse www.tcce-citt.gc.ca/publicat/index_f.asp.